



Coronavirus - situation actuelle et informations pour le Secteur des fruits et petites baies

20 avril, 2020

Masques hygiéniques

Dans les dernières newsletters, les fédérations recommandaient le port de masques pour protéger les collaborateurs. Ces masques continuent de manquer et ne doivent être utilisés que là où la distance de 2 m entre les collaborateurs ne peut pas être respectée et où une paroi de protection ne peut pas être installée.

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a organisé 8 000 masques pour notre secteur. Disponibles pour CHF 1.-/pièce, ils peuvent être commandés par IFCO avec une notice sur la commande et sont facturés par l'UMS. Ils peuvent aussi être commandés sur dispo.ch@ifco.com sans commande de caisses. L'unité de conditionnement est de 50. Les fédérations remercient IFCO de son soutien logistique.

Selon nos informations, des masques supplémentaires peuvent être commandés par les canaux suivants :

Juerg Siegrist AG, 4912 Aarwangen, T 062 552 02 24, M 076 672 14 08, juerg@juergsiegrist.ch; prix : masque de protection 3 couches CHF 0.80/pièce + 7,7% TVA et frais d'envoi

Schoch Vögtli AG, Bâle, T 061 338 50 49, vanessa.joerg@schochvoegtli.ch; prix : masque de protection 3 couches CHF 1.30/pièce, dès 10 000 CHF 1.10 +7,7% TVA et frais d'envoi

Selon les recommandations, il faut compter 1 à 3 masques par collaborateur et par jour. Veuillez calculer vos besoins et nous communiquer votre estimation, afin que nous puissions annoncer les besoins à temps aux autorités. Nous vous proposons de remplir [cette enquête](#) en fonction de vos besoins.

Mettre et éliminer le masque

- Lavez-vous soigneusement les mains à l'eau et au savon ou avec un désinfectant.
- Mettez le masque avec précaution.
- Le masque doit couvrir le nez et la bouche.
- Tirez sur le masque, afin qu'il repose étroitement sur le visage.
- Ne touchez plus le masque sauf pour l'enlever.
- Jeter immédiatement le masque après utilisation, si possible dans une poubelle avec un couvercle.



Règles de comportement

- Si vous touchez un masque utilisé, lavez-vous de nouveau soigneusement les mains à l'eau et au savon ou avec un désinfectant.
- Les masques peuvent être portés jusqu'à 8 heures.
- Le masque peut continuer à être porté même s'il devient humide.
- Les masques hygiéniques à usage unique ne doivent pas être réutilisés.

Travailleurs étrangers

Les conducteurs de véhicules de transport de personnes sans permis de travail valide ne peuvent pas traverser la frontière suisse. Les travailleurs avec permis de travail et autorisations de séjours peuvent sans autre traverser la frontière à pieds. Nous recommandons aux entreprises d'aller chercher les travailleurs étrangers à la frontière suisse avec leurs moyens de transport.

Assouplissement des mesures de la Confédération

Le Conseil fédéral a présenté hier son plan d'assouplissement des mesures de lutte contre le coronavirus. Cet assouplissement est prévu en trois étapes, sous réserve d'une recrudescence de l'épidémie. Pour nos branches, les principales modifications sont les suivantes :

Indemnité pour perte de gain pour les personnes touchées indirectement

Les indépendants qui ne sont touchés qu'indirectement par les mesures de lutte contre le coronavirus ont droit à une indemnité pour perte de gain dès maintenant. Les exploitations enregistrant de fortes baisses de leurs ventes en raison de la fermeture des restaurants peuvent donc annoncer leur perte de gain, à condition que leur revenu AVS soit supérieur à 10 000 francs, mais inférieur à 90 000 francs. La question si les pertes subies (destruction de marchandises) seront indemnisées reste ouverte.

Ouverture des marchés

La première étape d'assouplissement le 27 avril prévoit l'ouverture des magasins de bricolage et de jardinage ainsi que des fleuristes. Quant aux marchés, ils ouvriront de nouveau le 11 mai.

Incertitudes pour les restaurants et les grandes manifestations

Des incertitudes persistent concernant la réouverture des restaurants et l'organisation de grandes manifestations. Le Conseil fédéral se prononcera à une prochaine conférence de presse à ce sujet.